

Rapport du Président

Commission permanente du
vendredi 13 novembre 2020

6^{ème} Commission
N° CP-2020-11-6-4

Service instructeur

DEVI - Service de l'Environnement et de
l'Agriculture

Service consulté**SOUTIEN AUX ACTIONS MENÉES PAR LA CHAMBRE D'AGRICULTURE ALSACE
CONVENTION ANNUELLE 2020**

Résumé : Le partenariat existant depuis 1997 entre le Département et la Chambre d'Agriculture Alsace (CAA) a permis de réaliser de nombreux plans d'actions en matière de développement agricole local. Il vous est proposé de poursuivre ce soutien à la CAA (montant maximal de 340 000 €) pour la mise en œuvre de projets correspondant aux orientations du Département en matière d'agroenvironnement. Il vous est également proposé de valider et de m'autoriser à signer la convention figurant en annexe. Ce rapport a fait l'objet d'un avis favorable de la Commission de l'Agriculture, de l'Environnement et du Cadre de Vie en séance du 9 octobre 2020.

Le Département soutient la Chambre d'Agriculture Alsace (CAA) depuis 1997 dans le cadre d'une convention, afin d'accompagner la politique agricole départementale sur tout le territoire haut-rhinois.

La convention annuelle 2020 (figurant en annexe) précise les nouvelles modalités et les projets de ce partenariat.

Les opérations envisagées dans cette convention répondent aux enjeux poursuivis par le Département du Haut-Rhin à savoir :

- La protection de l'environnement,
- Le développement durable,
- La solidarité territoriale,
- La mise en place d'une restauration scolaire de qualité dans les collèges,
- La protection et la conservation des eaux superficielles et souterraines,
- La lutte contre l'effet de serre par la maîtrise et l'utilisation rationnelle de l'énergie,

- La lutte contre l'érosion des sols,
- L'adaptation au changement climatique,
- L'éducation populaire,
- L'action sociale et le développement social.

Dans ce cadre, la Chambre d'Agriculture Alsace met en œuvre :

- Un accompagnement territorial en cohérence avec les besoins locaux des collectivités, des habitants et de la restauration collective issus de la démarche GERPLAN,
- Des animations en faveur des filières alimentaires de proximité de qualité,
- Des opérations collectives à l'échelle des bassins versants visant la protection de la ressource en eau, la préservation de la biodiversité et la lutte contre l'érosion des sols,
- Des conseils aux agriculteurs pour un changement de leurs pratiques pour un environnement préservé,
- Des actions en faveur de la culture et de l'usage de l'herbe ainsi que sa valorisation,
- Des expérimentations en culture fourragère dont la luzerne en plaine,
- Des expérimentations sur la valorisation énergétique de la biomasse dans un objectif de préservation des ressources naturelles et d'adaptation au changement climatique,
- Un accompagnement spécifique, en lien avec le Département, à l'insertion professionnelle des bénéficiaires du rSa selon les besoins de main d'œuvre des agriculteurs,
- Un travail partenarial transfrontalier sur une agriculture à bas impact.

Le tableau détaillé de ces actions et leur coût figurent en annexe du projet de convention joint au présent rapport. La somme des aides retenues s'élèverait au maximum à 340 000 €.

En conclusion, je vous propose :

- D'approuver le soutien aux actions menées par la Chambre d'Agriculture d'Alsace (CAA),
- D'approuver la convention de subventionnement 2020 avec la CAA, jointe en annexe au présent rapport, et de m'autoriser à la signer,
- D'attribuer une subvention maximum de 340 000 € à la CAA pour les actions conventionnées au titre de 2020.

Les crédits nécessaires seront prélevés sur le programme C741, chapitre 65, fonction 928, nature 65738.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE PRESIDENT
Remy WITH